

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES  
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST-QUENTIN  
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES  
DU LUNDI 21 JANVIER 2019

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le lundi 21 janvier 2019 à 9h00 dans la salle René Baube au 2<sup>e</sup> étage du palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
M. Emmanuel DAUMONT	Secrétaire
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
Mme Monique BONON	Membre du conseil d'administration
Mme Georgette STRUVE	Membre du conseil d'administration
M. Serge CASIER	Membre du conseil d'administration
M. Nicolas HUGET	Membre du conseil d'administration
Mme Séverine SAUNIER	Membre du conseil d'administration
Mme Sandrine GADROY	Membre du conseil d'administration
M. Laurent GOUBET	Membre du conseil d'administration
Mme Sylvaine GAGNEUR	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : M. Michel DEAL (pouvoir à M. Jean-Marie PAYEN), M. Angélo MENDES (pouvoir à Mme Sylvaine GAGNEUR).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : aucun

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. Gabriel LEROY, M. Rémy DELANNOY.

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART, représentant l'administration pour la Ville, le CCAS et le SIAD ainsi que M. Julien VASSET, représentant l'administration pour la CASQ.

Membres consultatifs excusés : M. Freddy GRZETCZAK, Vice-président du CCAS, Mme Marie-Odile LEFÈVRE présidente du SIAD.

## ORDRE DU JOUR

- Prévisions élections du C.O.S.
- Activités de loisirs.

### **La séance débute à 9h00.**

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

### **① Prévisions élections du C.O.S :**

Le Président informe les membres du conseil d'administration que les élections auront lieu le 5 juin 2019 eu égard aux disponibilités du hall de Fervaques.

Le Président précise qu'un courrier sera envoyé à M. VASSET qui représente la communauté d'agglomération afin de pouvoir ouvrir un bureau de vote à Victor Hugo.

Le Président donne la date de l'assemblée générale qui aura lieu le mardi 14 mai 2019 au palais de Fervaques.

Le Président lit le protocole et précise que si certaines dates ne conviennent pas, elles pourront être changées.

## **PROTOCOLE ÉLECTIONS 2019 (1)**

---

- **Les élections se dérouleront le mercredi 5 juin 2019.**
- **Bureaux de vote :**
  - ➔ **Le hall d'entrée du palais de Fervaques (rue Victor Basch) de 8 h 00 à 17 h 30 pour le personnel des bureaux de la mairie, le personnel ouvrier du service des écoles et celui des services municipaux non désignés ci-après, les**

retraités et le personnel des bureaux situés rue Victor Basch.

→ Le Centre Technique d'Agglomération (rue de la Fère, salle rez-de-chaussée des modulaires) de 5 h 15 à 17 h 30 pour le personnel technique et administratif du site.

→ La Caserne des Sapeurs-Pompiers (Boulevard Jean Bouin) de 7 h 30 à 17 h 30 pour le personnel Sapeurs-Pompiers professionnels ainsi que les administratifs et techniques.

→ C.C.A.S et S.I.A.D (60 rue de Guise) de 7 h 00 à 17 h 30 pour les personnels de ces collectivités.

→ Salle de réunion à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, 58 boulevard Victor Hugo de 8 h 00 à 17 h 30.

- Toute liste déposée pour le conseil d'administration implique le dépôt d'une liste pour la commission de contrôle. Les listes des candidats devront être constituées de listes syndicales ou individuelles comportant obligatoirement 20 noms pour le conseil d'administration et 3 noms pour la commission de contrôle.
- Dépôt des listes : du lundi 11 mars au jeudi 11 avril 2019 de 9h30 à 11 h 00 dans les locaux du C.O.S (dernier délai dépôt des listes conseils d'administration et commission de contrôle)
- Boite postale : ouverte du lundi 6 mai au mercredi 5 juin 2019 inclus jusqu'à 12 h 30. Plus aucun vote par correspondance ne sera accepté à partir du 5 juin 2019 après 12 h 30 dans aucun des bureaux de vote.
- Les votes par correspondance qui concernent les assistantes maternelles et les adhérents retraités devront être envoyés au plus tard le vendredi 31 mai 2019 (afin qu'ils soient reçus dans la boîte postale spécifique pour le mercredi 5 juin 2019).

- **Les votes par procuration seront enregistrés jusqu'au mardi 28 mai 2019 à 12 h 00 dans les locaux du C.O.S. Ces imprimés seront à disposition sur le site internet (\*)  
Ne seront retenus que : stages, congés légaux, absences maladie ou sujétions de service. Une seule procuration par adhérent sera acceptée.**
- **Une note Info C.O.S sera diffusée avec les fiches de paie début avril afin d'informer les adhérents du protocole d'élection.**
- **Les professions de foi des listes devront être déposées dans les locaux du C.O.S pour le lundi 15 avril 17 h 00 dernier délai. Chaque liste devra imprimer ses professions de foi, seuls les bulletins de vote seront imprimés par le C.O.S.**
- **Profession de foi : 2 feuilles format A4 recto / verso maximum.**
- **Deux assesseurs par bureau de vote devront être désignés par liste au plus tard pour le 15 avril 2019.**
- **Chaque liste devra nommer un responsable qui sera l'interlocuteur auprès du C.O.S.**
- **Pourront figurer sur la liste des électeurs les agents ayant adhéré au C.O.S et/ou à jour de leur cotisation au 26 avril 2019.**
- **Les imprimés de candidatures individuelles seront à disposition au secrétariat du C.O.S à partir du 11 mars 2019 et pourront être téléchargés sur le site internet (\*)**
- **Les opérations d'encartage seront réalisées uniquement par les membres du bureau du C.O.S.**

Un élu CGT intervient sur les horaires d'ouvertures du bureau de vote au CTA. Il demande si c'est bien utile d'ouvrir ce bureau à 5h30 pour les agents des DMA sachant que ces derniers peuvent venir après leur tournée.

Le Président demande plusieurs avis, car il ne souhaite pas que les agents des DMA se sentent lésés.

Un élu FA FPT précise que cela ne gêne pas puisque les agents qui tiennent les bureaux de votent ne sont pas obligés de rester la journée.

Un élu SUD dit qu'il serait mieux de laisser les horaires qui se pratiquent habituellement.

Le Président reprend la parole et confirme que les agents qui tiennent les bureaux peuvent se faire remplacer, et après avis général, il décide de laisser les horaires d'ouverture du bureau de vote au CTA à 5h30.

Le Président indique que l'encartage ne sera fait que par les membres du bureau et qu'il n'y a aucun problème puisque les documents seront mis dans les enveloppes avant de coller les étiquettes avec les noms des adhérents.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le protocole.

Aucune remarque des membres du conseil d'administration n'est faite.

Le Président rappelle qu'aux dernières élections, le conseil d'administration avait décidé de ne pas verser d'indemnité aux listes après les élections afin que cette somme soit utilisée pour la mise en place de la gratuité pour les enfants de moins de 14 ans aux sorties d'été. Il demande si le conseil d'administration reconduit cette décision.

Les membres du conseil d'administration sont tous d'accord.

Un élu CGT demande le listing des adhérents retraités avec leurs adresses.

Un élu SUD répond que le C.O.S est assujetti aux mêmes lois que les collectivités et que le RGPD interdit de donner les coordonnées des adhérents.

Un élu CGT répond que s'ils n'ont pas le listing, ils ne pourront pas avoir accès aux retraités.

Le Président propose de donner les noms et prénoms, mais pas les adresses.

Un élu CGT répond qu'il n'y aura donc aucune démarche chez les retraités.

Un élu SUD dit qu'il n'a jamais été interdit d'aller voir les retraités que l'on connaît.

Un élu CGT demande à quelle date il pourra avoir le listing retraité avec noms et prénoms.

Le Président répond que le listing sera disponible à partir du 11 avril 2019.

Le secrétaire-adjoint remet une copie du protocole à tous les membres du conseil d'administration.

## ② Activités de loisirs :

Le Président prend la parole pour dire que le C.O.S souhaite modifier le barème d'attribution des chèquiers vacances.

- Les adhérents qui ont un salaire brut indiciaire inférieur ou égal à 2 200 € paieront 90 € leurs chèquiers vacances d'une valeur de 150 € (60 € de participation du C.O.S).
- Les adhérents qui ont un salaire brut indiciaire supérieur à 2 200 € paieront 105 € leurs chèquiers vacances d'une valeur de 150 € (45 € de participation du C.O.S).

Les membres du conseil d'administration sont tous d'accord.

La Trésorière liste les prévisions d'activités 2019.

<b>ACTIVITÉS DE LOISIRS 2019 PRÉVISIONS</b>	
Samedi 2 mars	SALON DE L'AGRICULTURE
Dimanche 10 au dimanche 17 mars	LA PLAGNE-MONTALBERT
Samedi 6 avril	JOURNÉE LIBRE À BRUGES
Mardi 16 avril	LES MICHETTES
Samedi 4 mai	THOIRY
du vendredi 10 au vendredi 17 mai	LA SICILE
du vendredi 17 au vendredi 24 mai	LA SICILE
Samedi 8 juin	L'ARMADA
Samedi 8 juin	LE TATOO
Samedi 15 juin	PÊCHE TRUITE
Samedi 29 juin	SHOPPING PARIS
Dimanche 7 juillet	PARC ASTÉRIX
Samedi 20 juillet	HONFLEUR/DEAUVILLE
Samedi 3 août	LES GROTTES DE HAN
Samedi 17 août	DIEPPE
Samedi 7 septembre	LE SOUFFLE DE LA TERRE AVEC REPAS
Samedi 14 septembre	PÊCHE TRUITE
Samedi 5 octobre	DÉJEUNER/CROISIÈRE DÉCOUVERTE E PARIS
Samedi 9 novembre	LIDO OU MOULIN ROUGE
Samedi 23 novembre	SHOPPING PARIS
Dimanche 1er décembre	ASTERIX SPECIAL NÖEL
Dimanche 8 décembre	ARBRE DE NOËL
Samedi 14 décembre	PARADE DISNEY
Samedi 21 décembre	MARCHE DE NOËL D'ARRAS

VERSAILLES "LES GRANDES EAUX" JUIN OU AOÛT

Copie est faite aux membres du conseil d'administration.

Un élu « les Indépendants » demande si le nouveau logiciel sera bientôt mis en place.

Le Président répond que c'est en cours de paramétrage.

Un élu SUD précise qu'il pourrait être mis en place pour avril 2019.

Le Président demande s'il y a encore des questions.

Plus aucune question n'étant posée, le Président clôture la séance.

La séance se termine à 10h10  
Saint-Quentin, le 21 janvier 2019

Le Président,



P. GRIS

Le Secrétaire,



E. DAUMONT

# (1) ANNEXE AU PROTOCOLE PRÉSENTÉ

---

Au jour de la rédaction, certaines précisions ont été apportées :

- ❶ CTA : salle des Bacôves
- ❷ CASQ : salle « L'Annexe » au rez de jardin
- ❸ CCAS & SIAD : salle des commissions